

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf,  
le 8 décembre  
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde  
Dûment convoqué le 27 novembre 2019  
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de  
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

### **Etaient présents :**

Mmes Annabelle DAVID, Geneviève CHEVALLIER, Marie-Christine GROLLEAU, Line CHASSAC ;  
Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Yannick MÉCHIN, Christophe JOFFRIT, Luc  
LAPEYRE, Cyril FAVRIOU, Alain FRITSCH, Vincent PALLUAU, Michel TRICOCHÉ, Sébastien WATRIN,  
Bruno HAUDEBAULT, Vincent BACON.

### **Etaient absents excusés :**

Mme Marie ESTIOT  
Mr David BAUDOIN  
M Alain LAURENT a donné procuration à Mme Geneviève CHEVALLIER

### **Secrétaire :**

M Luc LAPEYRE a été nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations :**
  - Convention adhésion à scènes nomades
  - Modifications statutaires du SERTAD
  - Ouverture d'un poste d'agent technique territorial
  - Nomination des agents recenseurs et rémunération
  - Traitement des dossiers chômage par le CDG
  - Suppression régie recettes Fêtes et cérémonies
- **Point financier**
- **Questions diverses :**
  - Suivi dossier Eolien
  - Etude devis
  - Point sur la visite architecte à la MP
  - Fontmorte proposition
  - Rapport commission cimetière
  - Arbres de naissance et vœux
  - Réunion Trame Peleboise

-----

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté.

Mme la maire remercie toutes les personnes courageuses qui ont assisté à la cérémonie du 11 novembre malgré les intempéries.

L'assemblée générale de l'ASC a rassemblé plus de personnes qu'habituellement. La secrétaire Laurence Hizette a laissé sa place à Stéphanie Papet.

I Délibérations :

- Convention adhésion scènes nomades :

Mme la maire donne lecture de la convention Scènes Nomades ainsi qu'un avenant pour validation.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention ainsi que l'avenant et charge Mme la Maire de mandater la facture pour un montant de 1200 €. Vote à M-L (Pour 18+1 Contre 0 Abstention 0).

Le conseil municipal souhaiterait le montant du spectacle soit connu au moment du choix. Le représentant de la commune auprès des Scènes Nomades est M Etienne Pistre.

- Modification statutaire du SERTAD :

Lors de sa réunion de Conseil Syndical du 19 novembre 2019, le SERTAD a décidé de modifier ses statuts, suite à la prise de compétence « eau potable » par certaines Communautés de Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que la création de communes de nouvelles.

Conformément aux dispositions de l'article L0 5211-20 du CGCT, toutes les communes membres du SERTAD doivent délibérer sur les nouveaux statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les modifications statutaires du SERTAD. Vote à M-L à l'unanimité.

- Ouverture poste d'agent technique territorial :

Mme la Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet d'une durée de 11.36 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture de ce poste tel que défini ci-dessus et charge Mme la Maire d'établir l'arrête de nomination de stagiaire au nom de Mme MARTIN Virginie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Vote à M-L à l'unanimité.

- Nomination agents recenseurs :

- 1) Mme la Maire fait savoir que le recensement sur la commune de PRAILLES La COUARDE aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Il est nécessaire de nommer trois agents recenseurs.

Mme la Maire propose de nommer Mmes SAMOYAUULT Nadine, LAPEYRE Sylvie et M GELOT Camille comme agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce choix et charge Mme la maire d'établir les arrêtés de nomination correspondants.

Vote à M-L à l'unanimité : M Luc LAPEYRE ne participe pas au vote.

- 2) Mme la Maire fait savoir que le conseil municipal doit définir la procédure de règlement des indemnités des agents recenseurs pour 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide que les indemnités versées seront réparties comme suit : 1.75 € par bulletin individuel et 1.15 € par feuille de logement numérotés moins les cotisations salariales et moins la cotisation IRCANTEC par agent recenseur.

Une indemnité de frais de déplacement sera attribuée pour un montant de 300 € par agent recenseur.

Vote à M-L à l'unanimité : M Luc LAPEYRE ne participe pas au vote.

- Traitement des dossiers Chômage par le CDG :

Mme la maire donne lecture du dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

- d'autoriser la Maire à signer la convention d'adhésion.

- Suppression de la régie garderie, Fêtes et cérémonies :

Mme la Maire informe que M Balavoine, Trésorier de Melle, lui a demandé la suppression de la régie garderie, fêtes et cérémonies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la demande du trésorier en supprimant la régie Garderie, fêtes et cérémonies à compter de ce jour.

Vote à M-L Pour 16+1 Contre 2 Abstention 0

Il faudrait pour l'an prochain créer une association pour gérer l'encaissement des repas du 14 juillet et de la fête des champignons.

Mme la Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à modifier l'arrêté constitutif de la régie de la gestion de la Maison Peleboise en ajoutant à l'article 4 un quatrième moyen de recouvrement :

- Encaissement par carte bancaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant proposé.

- Consultation relative à la modification des statuts du SIEDS pour la prise en compte du régime juridique des Syndicats mixtes fermés

Mme la Maire donne lecture de la modification des statuts du SIEDS ;

Après en avoir débattu, le conseil municipal

**APPROUVE** le projet de statuts modifiés du SIEDS annexé à la présente délibération, avec une entrée en vigueur lors de la désignation des représentants postérieure au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la modification en cause ne modifiant pas les transferts de compétence déjà réalisés par les membres au profit du syndicat

**DEMANDE** aux Préfets concernés de bien vouloir adopter l'arrêté requis, dès que l'accord des membres dans les conditions légales requises aura été obtenu, avec une entrée en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

**INVITE** son Maire à prendre toute mesure utile et notamment, outre la communication aux services de l'Etat, à transmettre la présente délibération au SIEDS.

Vote à M-L POUR 7 Contre 1 Abstention 10+1

- Règlement et tarifs des cimetières de Prailles et de Goux :

Le règlement sera envoyé à chacun pour étude au prochain conseil.

M Watrin présente le travail de la commission sur les différents tarifs à appliquer.

Mme la Maire propose que soient étudiés les tarifs des concessions cimetières afin d'harmoniser les tarifs entre le cimetière de Prailles et celui de la Couarde.

- 1) Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour les deux cimetières :

8 € le m<sup>2</sup> pour les concessions perpétuelles de 2 ou 4 m<sup>2</sup> ainsi que pour les cavurnes.

Les recettes seront imputées sur le budget du CCAS.

- 2) Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour les deux cimetières :

- Personnes résidentes sur la commune ou ayant un lien avec la commune (au titre des 3 taxes communales) :

- la case : 550 €.

- Personnes non résidentes sur la commune ou n'ayant aucun lien avec la commune (au titre des 3 taxes communales) :

- La case : 1100 €

Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

Vote à M-L Pour 14+1 Contre 1 Abstention 3

- 3) Mme la Maire propose que soit étudié le tarif du jardin du souvenir pour le cimetière de la Couarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour le cimetière de Goux :

Tarif : 250 € incluant la dispersion des cendres, la fourniture d'une plaque non gravée et son support.

Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

- 4) Mme la Maire fait savoir que deux cavurnes, achetées par la commune déléguée de La Couarde, sont encore disponibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs appliqués en 2018 par la commune de La Couarde, à savoir :

- Personnes résidentes : 500 €

- Personnes non résidentes : 1100 €

Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

- Tarifs cantine scolaire :

Mme la Maire fait savoir qu'elle propose que le conseil municipal délibère sur les tarifs du restaurant scolaire qui ne seront être appliqués qu'une fois l'arrêté de modification des statuts du SIVOS signé par Mme le Préfet des Deux-Sèvres.

Mme la Maire présente les tarifs à étudier :

Repas enfants :	2.15 €
Repas adultes :	3.75 €
Repas employés :	2.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'application de ses tarifs une fois l'arrêté préfectoral réceptionné.

## II Point financier :

Mme la Maire présente un état des comptes à ce jour.

## III Questions diverses :

- Suivi du dossier éolien :

Mme la maire a été avertie par le collectif anti-éolien qu'une réunion d'information aura lieu le mardi 10 décembre à St Vincent la Châtre.

Mme la Maire fait savoir qu'elle souhaite organiser en partenariat avec l'entreprise JPEE une réunion ouverte à tous les habitants au prochain semestre.

- Devis :

Des devis de travaux de zinguerie sur l'épicerie et sur la cantine sont présentés pour un montant respectif de 909.34 € et 679.75€. Avis favorable du CM.

Mme la Maire informe le conseil que le chiffre d'affaires de l'épicerie en novembre n'a pas subi de baisse par rapport aux années passées malgré les difficultés d'accès.

- Contrat M NICOLAS Jean-Luc :

Mme la Maire propose la reconduction du contrat de M Nicolas pour 6 mois par l'AIPM. Accord du CM.

- CCAS :

Une réunion du CCAS aura lieu le mardi 18 décembre à 18 h 30 pour étudier des aides ponctuelles.

- Travaux Maison Peleboise :

L'architecte a constaté les défauts sur les travaux réalisés à la Maison Peleboise. Il a demandé à l'entreprise de venir lundi 9 décembre.

- Eaux pluviales à Fontmorte :

Une rencontre a eu lieu avec les nouveaux propriétaires de Fontmorte pour résoudre les problèmes d'écoulements des eaux pluviales.

- Arbres de naissances :

Seulement 2 actes de reconnaissances ont été enregistrés en 2019 sur la commune.

La date des vœux est fixée au 11 janvier 2020 à la Maison Peleboise

- Stationnement route d'Argentière :

Un manque de visibilité est constaté à la sortie du chemin Borgne sur la route d'Argentière lorsque des véhicules sont stationnés le long des habitations. Il va être proposé aux habitants de garer leur véhicule au niveau du tilleul.

- Trame Peleboise :

Un groupe de travail est constitué : Yannick Méchin, Etienne Pistre, Philippe Caclin, Roselyne Demion Jacinto, Sébastien Watrin, Vincent Palluau et Alain Fritsch.

La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le mercredi 15 janvier à 18 h à La Couarde.

- Aménagement Parking :

M Phelippeau présente l'aménagement du futur parking derrière le dortoir. Le placement se fera en épis, et deux mats d'éclairage seront installés.

- Infos Prailles la Couarde :

Le bulletin 2020 est à la relecture. M Tréffot se propose de s'occuper de la gestion du site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

les membres,